

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DE LA SAS A.A PRODUCTION

SAS au capital de 7 500 €

Siège social : 96 rue Jean de la Fontaine, 75016 Paris

RCS Paris 900 293 333

Date : 9 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 juin à 10h00, les associés de la société A.A PRODUCTION, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n°900 293 333, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur convocation du Président, Monsieur Alexandre Pinchon.

Les associés présents sont :

- Monsieur Alexandre Pinchon, président, détenteur de 50 % du capital social
- Monsieur Alban Pinchon, directeur général, détenteur de 50 % du capital social

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Transfert du siège social
- Modification des statuts
- Pouvoirs pour formalités

1. Transfert du siège social

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il est proposé de transférer le siège social de la société du 96 rue Jean de la Fontaine, 75016 Paris au 1 avenue de Verzy, 75017 Paris, à compter du 1er août 2025, pour des raisons d'organisation.

L'Assemblée, après délibération, décide à l'unanimité de transférer le siège social comme proposé, à compter du 1er août 2025.

2. Modification des statuts

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif au siège social, lequel sera désormais rédigé comme suit :

Article 4 — Siège social

Le siège social est fixé au 1 avenue de Verzy, 75017 Paris.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe par simple décision du Président, et en tout autre lieu sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les statuts à jour seront modifiés en conséquence et déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris.

3. Pouvoirs

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité afférentes à cette décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

Fait à Paris, le 9 juin 2025

En deux originaux

Signatures :

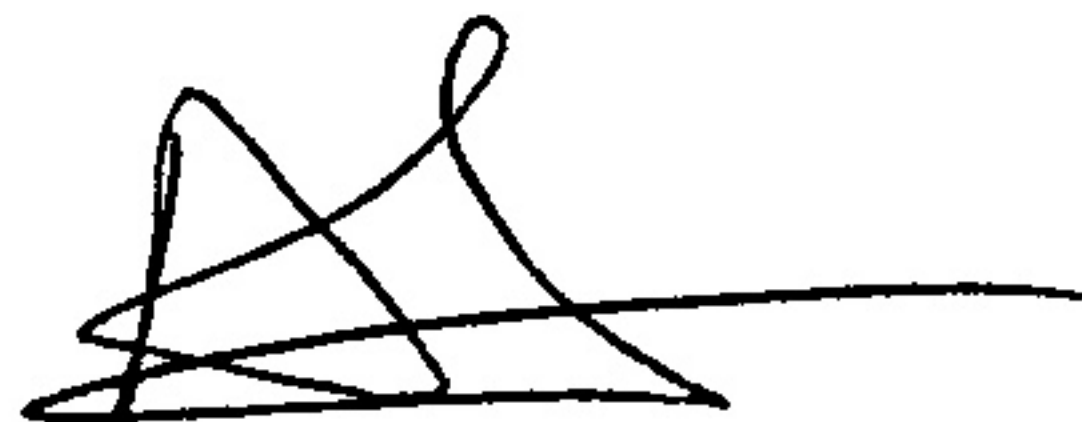
Alexandre Pinchon

Président – 50 % du capital

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' shape followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Alban Pinchon

Directeur Général – 50 % du capital

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, overlapping loop structure with a horizontal line extending to the right.